

# Renseignements concernant l'adhésion<sup>(1)</sup>

La FCPE n'est pas une association familiale.

L'adhésion est donc individuelle. Si les 2 parents souhaitent adhérer merci de compléter les infos ci-dessous et vous reporter à la partie "Je rejoins la FCPE".



Étiez-vous adhérents l'année dernière ?  Oui  Non

## Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Nom et prénom du parent adhérent 1 :

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

Conseil local de : PARTHENAY

Année scolaire : 2021/2022

Nom et prénom du parent adhérent 2 :

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

## Les enfants



Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement

## Je souhaite\*

Être candidat(e) au conseil d'école  maternelle  élémentaire

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : \_\_\_\_\_

## J'accepte de\*

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

Participer aux activités du conseil local FCPE

\* Cochez la case correspondante

## Je rejoins la FCPE

Adhésion annuelle<sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_ 18,95 €

(adhésion avec La Revue des Parents, 4,00 € par an)  
Part nationale : 6,00 € – Part départementale : 7,70 €  
Part locale : 1,25 €

Adhésion du second parent<sup>(2)</sup> (si membre actif) : \_\_\_\_\_ 18,95 €

(adhésion avec La Revue des Parents, 4,00 € par an)  
Part nationale : 6,00 € – Part départementale : 7,70 €  
Part locale : 1,25 €

Je cotise déjà auprès du conseil local de :

Précisez lequel : \_\_\_\_\_

Je ne verse que la part locale : \_\_\_\_\_ 1,25 €

Je soutiens le conseil local par un don de : \_\_\_\_\_ €

**TOTAL À RÉGLER : \_\_\_\_\_ €**

Signature 1

Signature 2

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

(2) Déduire 4,00 € si adhésion sans Revue des Parents.

## LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 4.00 € pour les adhérents – 6.00 € pour les non-adhérents.



Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.